



PRÉFET DE VAUCLUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le décret du 27 novembre 2024 permet désormais, pour tous les titulaires d'un permis de conduire, le téléchargement depuis le site <https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr> via France Connect d'une attestation de droits à conduire sécurisée (ADCS).

Ce décret confère à cette attestation une valeur juridique que n'avait pas le relevé d'information restreint (RIR).

Imprimée ou sous format digital, elle comprend les informations relatives à l'existence et à la validité des catégories de permis détenues ainsi que les éventuels codes d'aménagements ou de conditions restrictives.

Ainsi, cette attestation, d'une validité renouvelable de quatre mois, peut être présentée lors d'un contrôle en cas de perte ou de vol du permis de conduire.

Elle permet aussi aux lauréats de l'examen pratique ou d'un diplôme professionnel de justifier de leur droit de circuler jusqu'à la réception du permis physique de conduire original.

Sécurisée par un cachet électronique visible 2D-DOC (lisible par des applications dédiées), cette attestation peut également servir de preuve de droits à conduire auprès des assureurs, employeurs et loueurs.

Mes points permis / Mes relevés d'information

Consulter et télécharger mes relevés d'information

Le relevé d'information restreint (RIR) a été supprimé et remplacé par l'attestation de droits à conduire sécurisée (ADCS).

Le relevé d'information intégral (RII) contient toutes les informations liées à votre dossier permis de conduire (solde de points, infractions commises, validité du permis, stages effectués, visites médicales effectuées, ...).

Attention ! si vous pensez avoir commis une infraction, il peut se passer beaucoup de temps avant qu'elle ne soit enregistrée et les points retirés (généralement au moment du paiement de l'amende).

En consultant le RII, vous pouvez vérifier que l'infraction a été prise en compte, les points retirés et décider de suivre un stage de récupération de points, si besoin.

Pour consulter et télécharger votre relevé, il faut utiliser "France connect" :

<https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr/>

Vous pouvez également faire la demande du relevé d'information intégral **par mail** en envoyant la copie recto-verso de votre permis de conduire et de votre pièce d'identité à l'adresse :

cert-rii-pc-84@interieur.gouv.fr

Et toujours **par simple courrier**, en joignant la copie recto verso du permis de conduire, la copie recto verso de la pièce d'identité valide et une enveloppe affranchie au tarif en vigueur avec la liasse "envoi recommandé avec accusé de réception", à l'adresse postale :

Préfecture de Vaucluse

Mes points permis

2 avenue de la folie

84000 Avignon

NB : Que ce soit par mail ou par courrier, la demande s'effectue auprès de la préfecture de votre département de résidence.

Pour toute contestation sur le solde de vos points, il faut adresser une demande (en précisant vos coordonnées complètes, votre date de naissance et votre numéro de permis) par voie postale à :

Monsieur le Ministre de l'intérieur

Délégation à la sécurité routière (DSR)

Sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire

Bureau national des droits à conduire (BNDC)

Place Beauvau - 75800 PARIS CEDEX 08